

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 23 FÉVRIER 2012

Étaient présents : MM. SCHIBER - PFLIEGER – BANDELIER – BAUDOIN – ALTMAYER - BOYON - DEBRAY – CLEMENCELLE – GODEY – OUDET – TERREAUX – Mme AUSSARESSES - Mlles CONTET - PORTA

Absents excusés : M. LOCATELLI (pouvoir à D. BOYON)

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SCHIBER, Maire, s'est tenue la dernière séance du Conseil Municipal, au cours de laquelle les décisions suivantes ont été adoptées.

I Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation a prévu : « en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits ».

Compte tenu de ces dispositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater avant le vote du budget primitif de 2012, des dépenses d'investissement pour un montant de 26 758.86 euros.

II Encaissement de chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- un chèque de 170.00 € émis par Toutoccas' concernant une vente de pupitres.

III Budget communal 2012 et bilan 2011

Pierre BAUDOIN présenta le bilan 2011 sous la forme analytique, la séance se poursuivit ensuite par la préparation du budget 2012 dont l'approbation est fixée au 29 mars 2012.

La séance est levée à 21 h 15.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 27 Février 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

